



agence intergouvernementale  
de la francophonie



sommet mondial sur  
la société de l'information  
Genève 2003 - Tunis 2005

# **LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LA PLURALITÉ LINGUISTIQUE DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

**CONFÉRENCE RÉGIONALE EUROPE/AMÉRIQUE  
BUCAREST 7-9 NOVEMBRE 2002**

**ATELIER DU VENDREDI 8 NOVEMBRE  
SALLE NICOLAE IORGA**



sommet mondial sur  
la société de l'information  
Genève 2003 - Tunis 2005



agence intergouvernementale  
de la francophonie

# LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LA PLURALITÉ LINGUISTIQUE DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

CONFÉRENCE RÉGIONALE EUROPE/AMÉRIQUE  
BUCAREST 7-9 NOVEMBRE 2002

ATELIER DU VENDREDI 8 NOVEMBRE  
SALLE NICOLAE IORGA

*Président modérateur :*

*Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur Général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie*

*Rapporteurs*

*Monsieur Ioan MIHAILESCU, Recteur de l'Université de Bucarest*

*Monsieur Pietro SICURO, Directeur de l'Institut francophone des technologies de l'information et de la formation, Agence intergouvernementale de la Francophonie*

En ouvrant les travaux, le Ministre de la Culture de la Roumanie, Monsieur Razvan THEODORESCU s'est félicité de l'initiative de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie d'organiser un atelier-débat sur la problématique de la diversité culturelle et la pluralité linguistique au sein de la Société de l'information. Le Ministre a rappelé qu'il n'est plus à démontrer que le monde où nous vivons aujourd'hui a besoin d'un dialogue des cultures, d'un dialogue respectueux des identités propres et des droits universels. Pour enrichir l'humanité, chaque peuple doit être en mesure d'exprimer ses singularités et ses sensibilités.

Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur Général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, avant de donner la parole aux différents experts invités, a

présenté les cinq pôles de réflexion et l'ordonnancement des échanges à l'assistance composée de près de cent cinquante représentants de la société civile, du secteur privé, d'organisations internationales et de gouvernements.

En faisant référence à la Déclaration ministérielle sur la promotion de la diversité culturelle et au Plan d'action, adoptés par la Francophonie, en juin 2001 à Cotonou, Monsieur DEHAYBE a souligné que la mise en œuvre de la Société de l'information peut favoriser la liberté d'expression, l'appropriation des connaissances et la compréhension de l'autre, mais aussi peut contribuer à l'uniformisation, à la réduction au plus petit commun dénominateur et à une dynamique d'exclusion. Devant ces perspectives contrastées, il a incité l'auditoire à mener une réflexion argumentée sur les thèmes proposés et à s'exprimer librement afin de formuler des propositions susceptibles d'être prises en compte dans la Déclaration finale de la Conférence régionale Europe/Amérique de Bucarest.

## **L'expression des singularités dans la Société de l'information**

Monsieur Adama SAMASSÉKOU, Président du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la Société de l'information, Président de l'Académie africaine des langues (ACALAN)

Monsieur Jean-Claude GUÉDON, Conseiller scientifique de l'Internet Society, Professeur à l'Université de Montréal

Pour nourrir le débat, le Président du Comité préparatoire au SMSI, Monsieur Adama SAMASSEKOU fait état de la situation paradoxale de l'Afrique face aux enjeux de la Société de l'information. En effet, le continent africain n'est pas encore pleinement dans cette Société de l'information même si l'information circule dans les pays qui le composent. L'Afrique est continent de singularités : l'enseignement est dispensé dans des langues qui ne sont pas des langues maternelles ; la justice est parfois rendue par un interprète ; les langues officielles sont des langues « venues d'ailleurs » mais elles sont entrées dans le patrimoine historique du continent.

Dès lors, les questions fondamentales se présentent de façon relativement simple : qu'est-ce que l'Afrique doit préserver de ses acquis culturels ? Comment bâtir un développement hors de ses langues et, pour partie, hors de ses cultures ?

Sans entrer dans un débat qui ne fait pas l'objet de l'atelier, la situation africaine a confirmé que la diversité culturelle, selon le choix des peuples librement exprimés, peut et doit être maintenue grâce aux TIC pour faire face aux enjeux de l'avenir.

La réflexion sur l'expression des singularités se prête, par ailleurs, à une métaphore avec la biologie. En effet, un livre comme « The Future of Life » (Wilson) invite à établir des rapprochements entre diversités biologique et linguistique. Les espèces

vivantes peuvent maintenir leur diversité en dépit de réductions importantes de l'espace écologique qui leur est imparti; cela dit, ces phénomènes obéissent à des effets de seuil au-delà desquels on observe un effondrement (éco-spasme). La disparition rapide des langues en ce moment soulève donc une question cruciale : sommes-nous en train de vivre cet effondrement de la diversité linguistique.

Quelle que soit la réponse, une parade existe sous la forme de création d'espaces libres. Reste à imaginer l'équivalent de ces espaces libres dans les domaines linguistiques et culturels. Une solution se trouve dans le modèle offert par la création de domaines publics, genre de parcs naturels (à ne pas traiter sous forme de ghetto, cependant) des langues et des cultures, où la créativité peut se déployer hors de logiques strictement économiques. Ainsi pourront être établis des circuits de communication et des espaces de flux qui, jouant sur des modes de diffusion diversifiés, peuvent à l'intérieur même des ensembles linguistiques majoritaires préserver la multiplicité des langues et la diversité des pratiques culturelles.

Aux langues minoritaires, les technologies de l'information et de la communication, en permettant à chacun de s'exprimer en pleine liberté, offrent une chance de survie et plus encore de reviviscence. La question est de savoir comment reconstruire des espaces de survie ? Sans doute, encore une fois, en s'appuyant sur le modèle des espaces ou autres domaines publics.

Par ailleurs, l'internet a démontré la possibilité d'une circulation très fluide de tous les produits culturels, ouverts ou, inversement, soumis aux droits de propriété. Effrayés, les grands producteurs de biens culturels y ont d'ailleurs vu une menace sur leur capacité de contrôler leurs produits et ils se sont appuyés sur la propriété intellectuelle pour tenter de réprimer cette libéralisation de la circulation permise par la technologie. Pourtant, il n'y a aucune raison de freiner les possibilités techniques de circulation des biens dans le but de renforcer les dispositifs de protection de la propriété intellectuelle. Mieux vaudrait placer la protection de la propriété intellectuelle dans le fil des développements technologiques, et non contre eux.

## **La société civile face à la diversité culturelle : des principes à la réalité**

Monsieur Alain AMBROSI, Président, Carrefour mondial de l'Internet citoyen

Madame Valérie PEUGEOT, Coordonnatrice de Vecam (Veille européenne citoyenne)

Quels mécanismes mettre en œuvre pour faciliter la production de contenus diversifiés et spécifiques sur la Toile ? Cette question est au cœur de l'implication de la société civile dans l'émergence de la Société de l'information. Plusieurs réponses sont esquissées : la valorisation des initiatives locales exemplaires ; l'usage des différentes langues dans l'univers numérique ; une large résonance des attentes des citoyens ; un nouveau partenariat entre la société civile, les gouvernements et le secteur privé.

Si l'on tient à défendre la diversité culturelle et donc à refuser le modèle unique, il faut commencer par remettre en cause la terminologie et préférer à « Société de l'information » l'expression « Sociétés de l'information ». Les TIC permettent en fait de donner une voix à ceux qui n'en ont pas et de leur donner une voix pleinement autonome libérée des médias traditionnels trop souvent déformants. Les ONG jouent, en ce sens, un rôle déterminant puisqu'elles sollicitent et font circuler la parole collective. Elles favorisent également l'appropriation de moyens cognitifs qui permettent aux citoyens de construire leur parole, et non plus seulement d'apprendre à « cliquer ».

Pour qu'il n'y ait pas d'exclus dans la Société de l'information, il faut promouvoir l'usage des logiciels libres et encourager la production de contenus ouverts. L'avenir de la Société de l'information est, en effet, dans son ouverture à l'usage par le plus grand nombre. Ce constat qui semble aujourd'hui évident conduit à affronter, dès à présent, les questions du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle non pas pour les supprimer mais pour les adapter à d'inévitables évolutions.

## **L'éducation et la formation à distance : un secteur en pleine mutation**

Jean-René BOURREL, Responsable de programme, Technologies éducatives,  
Institut francophone des technologies de l'information et de la formation,  
Agence intergouvernementale de la Francophonie

Madame Martine JAUDEAU, Rédactrice en chef de THOT (bulletin numérique  
de Formation à distance)

L'atelier a manifesté l'accord des participants sur un point : les contenus éducatifs comme les démarches et prestations de formation doivent être respectueux des spécificités culturelles des populations. L'éducation et la formation doivent se fonder sur la diversité des cultures pour préparer au dialogue de celles-ci au sein d'une « mondialisation maîtrisée, par le respect des différences, par la concertation avec la société civile et le secteur privé, par la consolidation des synergies régionales » (Razvan THEODORESCU, Ministre roumain de la Culture).

La communauté francophone a, à présent, pour mission de faire percevoir combien la société de l'information est aussi la société de la formation. Aussi faut-il sensibiliser bon nombre de décideurs politiques à une évolution générale qui tend à « l'hybridation » entre enseignements présentiels et à distance.

Face à une situation mondiale dominée par les industriels et les marchands du savoir – comment ne pas s'inquiéter du projet de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'inscrire l'éducation au nombre des produits du commerce international ? - , la communauté des pays ayant le français en partage doit dans le même temps affirmer le droit à la différence culturelle et celui à l'éducation, au « savoir partagé ».

La reconnaissance pleine et entière de ce dernier droit est la condition pour que la Société de l'information devienne la Société de la formation, pour que la société informationnelle devienne la société cognitive.

Plusieurs questions appellent, à présent, des réponses en actes notamment celle de l'appropriation de l'ingénierie de la formation à distance. Les activités relevant de celle-ci doivent être endogènes, c'est-à-dire adaptées aux besoins, aux attentes et aux moyens des populations destinataires.

Si l'on convient de reconnaître que les nations constituent encore les meilleurs points d'ancrage de la diversité culturelle en matière de politique éducative, la question qui se pose est celle de la mobilisation des didacticiens et acteurs nationaux : comment les amener à contextualiser les approches pédagogiques, à prendre en considération représentations mentales et « composants socio-psychologiques » (Recteur Ioan MIHAILESCU) des enseignants et des apprenants, à tenir compte enfin des contraintes imposées par les situations et environnements généraux d'apprentissage ?

Les plates-formes de travail collaboratif répertoriés par le bulletin électronique « THOT » (<http://www.thot.cursus.edu>) méritent, sur ces points, le plus grand intérêt.

## **Les partenariats entre aires linguistiques pour assurer la diversité**

Monsieur Daniel PIMIENTA, Directeur, FUNREDES (Association Redes & Desarrollo)

Monsieur Didier OILLO, Administrateur des programmes, Technologies de l'information, Agence universitaire de la Francophonie

Le patrimoine linguistique mondial se réduit aujourd'hui à 6.000 langues. Deux langues disparaissent chaque jour. Ces pertes étant irrémédiables, la préservation des langues existantes constitue l'un des piliers de la diversité culturelle. Une langue peut alors exprimer plusieurs cultures, aussi sa disparition peut-elle avoir des effets diversement préjudiciables.

Seuls le chinois, l'hindou et l'anglais ont plus de 500 millions de locuteurs. L'ensemble des locuteurs utilisant les langues latines (espagnol, roumain, portugais, français, italien) est évalué à plus de 785 millions contre 630 millions pour les locuteurs de langue anglaise. Toutefois 45,8% d'internautes dans le monde sont de langue anglaise contre 14,3% de langues latines. Les pourcentages relatifs aux pages web sont du même ordre de grandeur que ceux des internautes (50% pour l'anglais contre 16,4% pour les langues latines). Si on se réjouit de la croissance constante de la présence des langues latines sur la toile, on ne peut que s'inquiéter de voir les langues

des pays du Sud ne figurer dans aucune statistique et être pratiquement absentes du web.

Face aux risques que font peser la globalisation et ses corollaires sur le patrimoine linguistique, les concertations entre hispanophones, lusophones et francophones se sont multipliées au cours des deux dernières années. Des stratégies d'action ont été adoptées à Paris et à Lisbonne pour promouvoir la diversité culturelle.

## **Le défi de la fracture numérique**

Madame Ndeye Maimouna DIOP, Vice-Présidente, ISOC-Sénégal, Conseiller technique, Technologies de l'information auprès du Secrétariat général du gouvernement du Sénégal

Monsieur Pierre OUEDRAOGO, responsable de programme Société de l'information, Institut francophone des technologies de l'information et de la formation, Agence intergouvernementale de la Francophonie

La fracture numérique apparaît en fait comme une superposition de différentes disparités nationales et internationales : fractures géographique, énergétique, technologique, linguistique, éducative et culturelle, mais surtout sociale et économique.

Pour réduire cette fracture numérique, il est fait appel à la coopération et à la solidarité internationales. Mais comment peuvent s'exprimer ces dernières ? En passant d'une logique de l'assistance à une logique du partenariat et de la responsabilité mutuelle. La démarche du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA/NEPAD) traduit en actes cette évolution.

L'Afrique a fait ses choix et demande à être accompagnée pour les faire aboutir dans le respect de ses priorités, de ses cultures et de ses langues. Il incombe aux pays développés de répondre, à présent, aux attentes et aux urgences exprimées non seulement par l'Afrique mais par l'ensemble des pays les moins avancés et les pays en transition, notamment ceux de l'Europe centrale et orientale.

---

À la clôture des travaux, M. Roger DEHAYBE, Administrateur Général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, a tenu à remercier Monsieur le Président SAMASSÉKOU et tous les experts qui ont participé à cet atelier-débat sur la diversité culturelle et la pluralité linguistique dans la Société de l'information. Il a tenu à exprimer tout particulièrement ses remerciements à Monsieur l'Ambassadeur, André MAGHERU, Représentant personnel du Chef de l'État roumain auprès de la Francophonie, et à Madame Codrina PUPEZA, Correspondante nationale de la Roumanie auprès de la Francophonie, pour leur collaboration à l'organisation de cet atelier.